

Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

Fonctions et missions Décret et circulaires

- *Code de l'éducation, articles L112 et sqq. D351-12*
- *B.O 1752 du 30/12/2005 (B.O du 9 mars 2006)*
- *Arrêté du 17/08/2006 (B.O n° 32 du 7 septembre 2006)*
- *Décret du 11 décembre 2014*
- *Circulaire GEVAsco du 19 février 2015*
- *Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016*

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERS) est en charge du suivi des parcours des élèves en situation de handicap. De ce fait, il est acteur central dans la scolarisation de ces derniers, à l'interface de tous les partenaires.

Profil

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap est un enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent avec :

- une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier et de la législation s'y rapportant,
- des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en partenariat,
- des qualités de rigueur, d'organisation et de gestion du temps,
- une aptitude à la conduite de réunion,
- une bonne maîtrise des outils numériques,
- une déontologie professionnelle basée sur le secret, la discrétion, le respect des personnes et des situations.

Missions

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

- est l'interlocuteur privilégié des parents ou représentants légaux des enfants en situation de handicap de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission essentielle d'accueil et d'information ;
- favorise la mise en place, la continuité et la cohérence (évaluation, proposition de régulation) de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève en situation de handicap tout au long de son parcours de formation ;
- est chargé de réunir, d'animer et de coordonner les actions de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves en situation de handicap dont il est le référent ;

- recueille des éléments d'observations et participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire en s'assurant de la bonne utilisation du GEVAsco ;
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH ;
- garantit la permanence des relations entre l'élève, ses parents, l'AESH et l'équipe enseignante ;
- a un rôle d'information, de conseil et d'aide de la communauté éducative ;
- peut, dans le cadre d'une saisine de la MDPH, concourir au recueil des éléments formalisés dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation, (GEVA-Sco) première demande ;
- est le correspondant du Service de l'Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotité d'accompagnement humain) ;
- participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.
- rend compte de son action à l'IEN ASH selon les modalités en vigueur et travaillent en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur d'intervention et les chefs d'établissements.

Conditions d'exercice

- L'ERS est totalement déchargé de son service d'enseignement.
- Son secteur d'intervention est arrêté annuellement par l'IA-DASEN. Il comprend des écoles, des collèges, des lycées et des établissements médico-sociaux ou de santé.
- Son poste est rattaché administrativement sur un établissement du second degré de son secteur d'intervention.
- L'ERS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.
- La charge de travail d'un ERS dépasse le simple cadre des heures scolaires. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures).
- Mobilité nécessaire.
- L'ERS participe aux réunions et aux formations proposées au niveau académique et départemental.

Procédure à suivre pour candidater

Pour candidater, envoyer les éléments suivants par voie hiérarchique avec copie à ia81-mouvement@ac-toulouse.fr :

- [Fiche de candidature pour les postes à profil de la rentrée 2025](#)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

Contact

Pour tout renseignement sur le **poste** :

- **IEN-ASH du Tarn** : 0811060m@ac-toulouse.fr
- Téléphone : 05 67 76 58 59

Pour tout renseignement sur les **procédures du mouvement** : ia81-mouvement@ac-toulouse.fr